# LES DOCUMENTS CONTRERÉVOLUTIONNAIRES

Réserver l'action pour l'avenir serait une faute ; réserver la vérité en serait une plus grande encore.

Cardinal Pie

Numéro 3 — Mai 2000

Chanoine A. Roul, *L'Eglise* Catholique et le Droit Commun, Éditions Doctrine et Vérité, 1931, pp. 521-532.

aurès a dit, un jour, parlant de l'attitude des Catholiques lors de la discussion sur la loi de Séparation [de l'Église et de l'État]:

- « Nos adversaires nous ont-ils répondu?
- « Ont-ils opposé doctrine à doctrine, idéal
- « Ont-ils eu le courage de dresser, contre la pensée de la Révolution, l'entière pensée catholique, qui revendique pour Dieu, pour le Dieu de la Révélation chrétienne, le droit non seulement de guider et d'inspirer la société spirituelle, mais de façonner la société civile?
- «Non, ils se sont dérobés. « Ils ont chicané sur des détails

d'organisation.

« Ils n'ont pas affirmé nettement le principe qui est comme l'âme de l'Eglise » (cité par la Semaine religieuse de Cambrai, 8 juillet 1905).

C'est un grand malheur qu'un tel jugement ait pu être prononcé avec quelque apparence de vérité.

Certes, il serait profondément injuste de généraliser. Il est faux que la Révolution n'ait trouvé en face d'elle que des chiens muets et fuyants.

Qu'a donc fait Pie VI, face à la Révolution naissante? Qu'a donc fait Grégoire XVI, au temps de l'Avenir? Qu'a donc fait Pie IX, promulguant le Syllabus? Qu'a donc fait Léon XIII, en ses immortelles encycliques? Qu'a donc fait Pie X, condamnant la loi de Séparation, le modernisme, le Sillon? Qu'a donc fait Pie XI, instituant la fête du Christ-Roi et condamnant à tant de reprises les lois laïques? Qu'a donc fait le Cardinal Pie, au long de son ministère pastoral? Et Mgr Freppel, à la Chambre? et tant d'autres? Et, récemment encore, l'Épiscopat français, dans sa déclaration du 10 mars 1925 ?... Qu'a donc fait cette élite de sociologues catholiques qu'a vu fleurir le XIX me siècle : les Joseph de Maistre, les de Bonald, les le Play, les Donoso Cortès, plus récemment les La Tour-du-Pin?

Qu'ont-ils fait, chacun avec son autorité

propre, sinon opposer doctrine à doctrine, idéal à idéal ? Sinon, contre la pensée de la Révolution, dresser l'entière pensée catholique?

## Contre la pensée de la Révolution. dresser l'entière pensée catholique.

Mais il ne suffit pas que les chefs parlent.

Il faut que les troupes suivent.

Elles n'ont pas toujours suivi — même des troupes d'élite.

A plusieurs, l'entière pensée catholique a paru trop forte pour notre siècle malade.

Ils l'ont adoucie. Ils l'ont estompée.

Ceux-là aussi étaient en vue.

Ceux-là aussi étaient des chefs.

Et Jaurès a pu dire, avec quelque apparence de vérité, ce qu'il a dit.

LOUIS VEUILLOT, bien avant, avait écrit : « Nous périssons peut-être plus de vérités que les bons n'ont pas le courage de dire que des erreurs que les méchants ont su sans mesure multiplier... Ce n'est pas la religion que vous leur rendez aimable, ce sont vos personnes, et la peur de cesser d'être aimable finit par vous ôter tout courage d'être vrai. Ils vous louent, mais de quoi ? De vos silences et de vos reniements...

« Ce n'est pas la République de 1870 qui vous a tués, disait-il plus fortement encore, ce n'est pas non plus l'empire, ni même le régime précédent, quoiqu'il n'y ait pas nui. Toutes les formes et les systèmes ne sont que des figures diverses du même ulcère provenant du même sang vicié. Nous mourons de la Révolution et tous plus ou moins nous avons voulu retenir ce mal dans nos veines. Si l'effroyable traitement que nous endurons l'y laisse, on peut se dispenser de clouer le cercueil, nous n'en soulèverons pas les planches, il ne reste plus qu'à pourrir... (cité par le Marquis DE LA TOUR-DU-PIN, Vers un ordre social chrétien, p. 234).

Que faire pour éviter pareil désastre? Un seul moyen : « bannir de notre cœur, comme de l'esprit public, tout ce qui en fut le dissolvant » (Vers un Ordre social chrétien, page 436).

De notre cœur d'abord.

Se dire qu'il y a toujours en ce monde les deux cités : celle de Diéu et celle du démonles deux traditions : celle du péché originel et celle de la Rédemption — les deux partis : celui de l'ordre et celui du désordre.

Se dire que la cité de Dieu, la tradition rédemptrice, le parti de l'ordre sont toujours incarnés dans l'Église catholique et dans l'ordre social chrétien — tandis que la cité du démon, la tradition du péché, le parti du désordre sont présentement — et depuis cent-cinquante ans — incarnés dans la Révolution et dans l'ordre social révolutionnaire.

Se dire qu'entre les deux il n'y a pas de neutralité permise, ni de neutralité possible.

« Il faut choisir, écrit M. PAUL BOURGET : ou les gens de 1789 avaient raison, et tout l'antique édifice social doit tomber; ou bien ils avaient tort, et c'est leur œuvre qu'il faut détruire pour restaurer la France » (Au Service de l'Ordre, page 83).

Se dire qu'ils avaient tort, complètement tort, — quê la Révolution, c'est le mal, le mal des peuples, le mal des familles, le mal des âmes, le mal des corps, — que « l'œuvre de la Révolution dure toujours et que les accalmies dans ses bouleversements sont les moments où elle prépare pour la corruption des bons, les ruines les plus fatales » (Vers un Ordre social chrétien, page 237) — qu'il faut donc la combattre toujours, qu'il faut à tout prix détruire son œuvre — et qu'on ne le peut qu'avec l'Église, par l'Église, avec et par les principes de l'Église.

- « Voilà le mal, proclamait en 1878 M. DE MUN, et il ne sera guéri que par un retour aux principes contraires.»
- « Il faut attaquer, avait déjà proclamé le Cardinal PIE, il faut démolir les citadelles ennemies pour sauver nos propres forteresses, il faut renverser les doctrines étrangères pour maintenir la foi des peuples à nos doctrines : Destruenda sunt aliena ut nostris credatur» (Œuvres pastorales, III, page 473).

Et ailleurs : « Quelques expédients humains que vous ayez fait mouvoir, disait-il, rien ne tiendra de ce que vous aurez posé en dehors de l'élément chrétien, du principe chrétien, de l'esprit chrétien » (Œuvres pastorales, IX, page 567).

En conséquence entrer dans le parti de Dieu, dans le parti de l'Église, contre le démon, contre la Révolution...

Et, le choix étant fait, être, comme dit M. BOURGET, de son parti tout bonnement.

En être à fond.

En être d'esprit, de cœur, de langage, d'action.

Avant tout, d'esprit.

Se libérer l'esprit de toutes les fumées révolutionnaires et libérales. « Ce n'est pas tout que de reconnaître l'erreur, a dit l'auteur de Vers un Ordre social chrétien : il faut l'abjurer ». L'abjurer, c'est-à-dire briser avec elle sans réserve et sans retour.

Il y a mieux à faire, cependant : restaurer en soi, dans leur vigoureuse intégrité, les idées et

les principes catholiques.

Restaurer en soi l'idée catholique du *bien* et du *mal*, et de leur distinction adéquate : du bien qu'il faut aimer, du mal qu'on n'a le droit ni d'aimer ni de vouloir ni de faire, mais seulement de haïr.

Restaurer en soi l'idée catholique de la vérité et de l'erreur et de leur distinction adéquate : de la vérité, qui est le bien de l'intelligence, de l'erreur qui est son mal, et le mal de l'homme et le mal des peuples.

Restaurer en soi l'idée catholique de la loi,

qui est juste ou qui n'est pas.

Restaurer en soi l'idée catholique du *droit*, de sa conformité nécessaire à la fin dernière, de sa primauté sur la force physique qui doit le servir, non l'asservir, qui est faite pour le protéger, qui ne le remplace pas.

Restaurer en soi l'idée et le principe catholique d'*autorité* qui sont à la base de l'ordre surnaturel comme de l'ordre naturel, de l'Église comme de l'État, comme de la famille — le substituant au principe faux et criminel de la liberté révolutionnaire.

Restaurer en soi l'idée catholique de hiérarchie, la substituant au concept funeste de l'égalité révolutionnaire : hiérarchie des droits, le droit divin étant au-dessus de l'humain, le droit ecclésiastique au-dessus du droit civil — hiérarchie des personnes et des sociétés, l'infidèle étant au-dessous du fidèle, l'État au-dessous de l'Église, l'Église au-dessous du Christ et Dieu au-dessus de tout.

### Restaurer en soi l'idée catholique de *tradition*.

Restaurer en soi l'idée catholique de tradition. Relire à cet effet la Lettre de Pie X

à l'Episcopat français sur le Sillon.

« Non, Vénérables Frères, écrivait le Saint Pape — il faut le rappeler énergiquement en ces temps d'anarchie sociale et intellectuelle, où chacun se pose en docteur et en législateur — on ne bâtira pas la cité autrement que Dieu ne l'a bâtie ; on n'édifiera pas la société, si l'Église n'en jette les bases et ne dirige les travaux ; non, la civilisation n'est plus à inventer, ni la cité nouvelle à bâtir dans les nues. Elle a été, elle est ; c'est la civilisation chrétieme, c'est la cité catholique. Il ne s'agit que de l'instaurer et de la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels et divins contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété : Omnia instaurare in

Christo » (Actes de PIE X (B. P.), V, page 127).

« Toutefois, reprenait-il, que les prêtres ne se laissent pas égarer, dans le dédale des opinions contemporaines par le mirage d'une fausse démocratie ; qu'ils n'empruntent pas à la rhétorique des pires ennemis de l'Église et du peuple un langage emphatique plein de promesses aussi sonores qu'irréalisables. Qu'ils soient persuadés que la question sociale et la science sociale ne sont pas nées d'hier; que de tous temps l'Église et l'État, heureusement concertés, ont suscité dans ce but des organisations fécondes ; que l'Eglise, qui n'a jamais trahi le bonheur du peuple par des alliances compromettantes, n'a pas à se dégager du passé et qu'il lui suffit de reprendre, avec le concours des vrais ouvriers de la restauration sociale, les organismes brisés par la Révolution et de les adapter, dans le même esprit chrétien qui les a inspirés, au nouveau milieu créé par l'évolution matérielle de la société contemporaine ; car les vrais amis du peuple ne sont ni révolutionnaires ni novateurs, mais traditionalistes » (Actes de PIE X (B. P.), V page 139).

Enfin s'assimiler, autant qu'il est possible, la vérité catholique tout entière et toute pure.

Car c'est elle qu'il faut, et rien d'autre ne

« Avec un demi-christianisme, disait le Cardinal PIE, on ne sauvera rien: les demi-moyens et les demi-remèdes n'ont plus d'efficacité. Je déclare qu'avec un minimum de religion, le salut public est devenu impossible. Etre franchement, pleinement chrétien, dans la croyance comme dans la pratique — affirmer toute la loi doctrinale comme toute la loi morale: c'est nécessaire, mais ce nécessaire sera efficace » (Œuvres pastorales, IX, page 227).

« Je n'en doute pas plus que vous, écrivait de son côté le Comte DE CHAMBORD au Comte de Mun, la vérité nous sauvera, mais la vérité tout entière... Oui, l'avenir est aux hommes de foi, mais à la condition d'être en même temps des hommes de courage, ne craignant pas de dire en face à la Révolution triomphante ce qu'elle est dans son essence, et à la contre-Révolution ce qu'elle doit être dans son œuvre de réparation et d'apaisement » (Lettre du 20 novembre 1878).

« Il n'y a de réfection sociale possible qu'à la condition d'être totale, proclamait plus récemment le Marquis de la Tour-du-Pin... L'axiome : Res eodem modo conservantur quo generantur peut nous servir de guide en un double sens: si l'on conserve les principes de la Révolution — tels que ceux dits des Droits de l'homme — on continuera d'en ressentir les effets antisociaux dans tout ce qu'on entreprendra pour en endiguer les conséquences. Si, au contraire, on pense mieux en toutes choses, et pas en quelquesuns seulement, l'instinct de conservation, dont Dieu a pourvu les sociétés humaines non moins que chaque homme en particulier, prendra le dessus sur l'esprit de destruction qui vient de l'ennemi du genre humain et suggérera les moyens, non pas de retourner à tel ou tel régime d'un autre moment historique, mais d'adapter au mieux les principes éprouvés aux conditions contemporaines (Vers un Ordre social chrétien,

page 506).

Puis, cette restauration menée à bonne fin en nous-mêmes, l'entreprendre *autour de nous*, en refoulant par tous les moyens possibles l'erreur révolutionnaire, en propageant par tous les moyens possibles la vérité catholique.

Lutter et affirmer avec franchise. Lutter et affirmer avec force. Lutter et affirmer avec fierté.

« L'humilité nous sied à tous, disait le Cardinal PIE, nos fautes personnelles nous la commanderont toujours assez. *Toutefois, ne soyons pas humbles au détriment de Jésus-Christ* » (Œuvres pastorales, II, page 410).

Même quand l'ennemi nous opprime, nous sommes supérieurs à l'ennemi, parce que la vérité est supérieure au mensonge, le bien au mal... Il ne convient donc pas que nous ayons moins d'assurance que lui et de fierté, ni que nous adoptions jamais une attitude, un langage, une mentalité de vaincus...

Ainsi se constituera une élite vivante et agissante, avec laquelle le mal et les puissances du mal seront obligés de compter.

Ainsi se réalisera, avec la grâce de Notre Seigneur, la seule unité et la seule paix qui vaille: *l'unité et la paix dans la vérité*.

Œuvre des vertus théologales de foi et d'espérance et de cette charité qui est autre chose que l'humanitarisme.

Œuvre des vertus morales de force et de prudence surnaturelles.

Œuvre aussi de patience.

« Nous ne nous flattons pas, disait PIE X, de sainte mémoire, de pouvoir accomplir ce que n'ont pu Nos illustres Prédécesseurs, c'est-à-dire établir sur les erreurs et sur les injustices répandues en tout lieu le triomphe universel de la vérité; et, pourtant, c'est à cette œuvre que nous consacrerons tous nos efforts. Que si nos vœux ne peuvent se réaliser complètement, nous avons du moins l'assurance que Dieu nous accordera de voir l'empire de la vérité s'affermir parmi les bons et s'étendre à beaucoup d'autres dont les intentions valent mieux que les actes. »

### DÉCLARATION DE L'ASSEMBLEE DES CARDINAUX ET ARCHEVÊQUES DE FRANCE

sur les lois dites de laïcité et sur les mesures à prendre pour les combattre (10 mars 1925)

#### I. INJUSTICE DES LOIS DE LAICITE

I. Les lois de laïcité sont injustes, d'abord, parce qu'elles sont contraires aux droits formels de Dieu. Elles procèdent de l'athéisme et y conduisent, dans l'ordre individuel, familial, social, politique, national, international. Elles supposent la méconnaissance totale de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son Evangile. Elles tendent à substituer au vrai Dieu des idoles

(la liberté, la solidarité, l'humanité, la science, etc.); à déchristianiser toutes les vies et toutes les institutions. Ceux qui en ont inauguré le règne, ceux qui l'ont affermi, étendu, imposé n'ont pas eu d'autre but. De ce fait, elles sont l'œuvre de l'impiété, qui est l'expression de la plus coupable des injustices, comme la religion catholique est l'expression de la plus haute justice.

2. Elles sont injustes ensuite, parce qu'elles sont contraires à nos intérêts temporels et spirituels. Qu'on les examine, il n'en est pas une qui ne nous atteigne à la fois dans nos biens terrestres et dans nos biens surnaturels. La loi scolaire enlève aux parents la liberté qui leur appartient, les oblige à payer deux impôts: l'un pour l'enseignement officiel, l'autre pour l'enseignement chrétien ; en même temps, elle trompe l'intelligence des enfants, elle pervertit leur volonté, elle fausse leur conscience. La loi de Séparation nous dépouille des propriétés qui nous étaient nécessaires et apporte mille entraves à notre ministère sacerdotal, sans compter qu'elle entraîne la rupture officielle, publique, scandaleuse de la société avec l'Église, la religion et Dieu. La loi du divorce sépare les époux, donne naissance à des procès retentissants qui humilient et déclassent les familles, divise et attriste l'enfant, rend les mariages ou partiellement ou entièrement stériles, et de plus elle autorise juridiquement l'adultère. La laïcisation des hôpitaux prive les malades de ces soins dévoués et désintéressés que la religion seule inspire, des consolations surnaturelles qui adouciraient leurs souffrances, et les expose à mourir sans sacrements.

On pourrait développer ces considérations à l'infini, y ajouter et montrer que le laïcisme, dans toutes les sphères, est fatal au bien privé et public.

Dès lors, les lois de laïcité ne sont pas des lois. Elles n'ont de la loi que le nom, un nom usurpé; elles ne sont que des corruptions de la loi, des violences plutôt que des lois, dit saint Thomas: *Magis sunt violentiae quam leges* (Ia, IIae, q. 96, art. IV).

Ne nous nuiraient-elles que dans l'ordre temporel, en soi, elles ne nous obligeraient pas en conscience, tales leges (scil. leges contrariae bono humano), non obligant in foro conscientiae. (Ibid.) Elles ne pourraient nous obliger qu'au cas où il faudrait céder un intérêt purement terrestre pour éviter des troubles et des scandales. (Cf. S. Th., ibid.) Mais comme les lois de laïcité attentent aux droits de Dieu, comme elles nous atteignent dans nos intérêts spirituels ; comme, après avoir ruiné les principes essentiels sur lesquels repose la société, elles sont ennemies de la vraie religion qui nous ordonne de reconnaître et d'adorer, dans tous les domaines, Dieu et son Christ, d'adhérer à leur enseignement, de nous soumettre à leurs commandements, de sauver à tout prix nos âmes, il ne nous est pas permis de leur obéir, nous avons le droit et le devoir de les combattre et d'en exiger, par tous les moyens honnêtes, l'abrogation. Leges possunt esse iniustae per contrarietatem ad bonum divinum, sicut leges tyrannicae inducentes ad idololatriam vel ad quodcumque aliud quod sit

contra legem divinam: et tales leges nullo modo licet observare, quia sicut dicitur, (Act. IV), «obedire oportet Deo magis quam hominibus.» (S. Th., ibid.)

#### II. MESURES A PRENDRE POUR COMBATTRE LES LOIS DE LAICITE

Deux tactiques. La première consisterait à ne pas heurter de front les législateurs laïcs; à essayer de les apaiser et d'obtenir qu'après avoir appliqué seurs lois dans un esprit de modération, il finissent par les laisser tomber en désuétude. Il est possible qu'avec certains hommes investis du pouvoir et moins mal disposés, cette méthode ait quelque chance de succès. On citerait des cas dans l'histoire où elle a réussi. De plus, elle aurait l'avantage de ne point exaspérer les adversaires et de ne point provoquer de leur part des mesures d'autant plus redoutables qu'elles seront inspirées par un sentiment plus irrité. Cependant, cette tactique présente plusieurs inconvénients graves.

1° Elle laisse les lois debout. A supposer qu'un ministère ou plusieurs ministères n'en usent qu'avec bienveillance, ou même cessent d'en user contre les catholiques, il dépendra d'un nouveau gouvernement de les tirer de l'oubli, de leur rendre leur vigueur et leur efficacité. Danger qui n'est pas imaginaire, car de notre temps le pouvoir passe continuellement d'un parti relativement tolérant à un parti extrême. Il suffit que le premier se soit montré un peu conciliant pour que le second, par réaction, ne garde à notre endroit aucun ménagement. Depuis des années, nous assistons à ce flux et à ce reflux de la persécution religieuse qui, au fond, s'est toujours aggravée. Elle habitue les esprits, fussent-ils sincèrement catholiques, à regarder comme justes, comme compatibles avec la religion les lois de laïcité; elle favorise ces hommes qui, oscillant perpétuellement entre le laïcisme et le catholicisme, sont prêts à toutes les concessions pour gagner des voix à droite et à gauche, pour entrer dans un ministère, et, n'essayant que d'atténuer quelques effets du laïcisme, en laissent subsister le principe, et en pratique lui sacrifient à peu près complètement le catholicisme. On dira qu'une attitude de conciliation nous a valu quelques faveurs particulières. Petits avantages, quand on songe à l'immense courant d'erreur et de mal qui envahit les âmes et les entraîne à l'apostasie! Petits avantages qui nous enchaînent et nous empêchent de réagir contre nos adversaires!

- 2° Les plus malfaisantes de ces lois continuent à agir, quelles que soient les intentions des ministères successifs. Au moment des accalmies apparentes auxquelles nous avons eu trop de confiance, les écoles athées fonctionnaient sans arrêt; on préparait des dossiers contre les Ordres religieux, et l'attribution des biens ecclésiastiques se poursuivait sournoisement et sûrement.
- 3° Cette politique encourage nos adversaires, qui, comptant sur notre résignation et notre passivité, se livrent chaque jour à de nouveaux attentats contre l'Eglise. En somme, les lois de laïcité se sont multipliées au point de réduire chaque jour

davantage la reconnaissance du domaine divin sur nous et le champ de nos droits et de nos libertés. Ces pensées frapperont singulièrement quiconque se rappellera la série des lois dont nous sommes les victimes, quiconque invoquera le témoignage de l'histoire pendant le dernier demi-siècle.

### On déclare la guerre au laïcisme et à ses principes.

C'est pourquoi la majorité des catholiques vraiment attachés à leur foi demande qu'on adopte une attitude plus militante et plus énergique. Elle demande que sur tous les terrains, dans toutes les régions du pays, on déclare ouvertement et unanimement la guerre au laïcisme et à ses principes jusqu'à l'abolition des lois iniques qui en émanent ; que, pour réussir, on se serve de toutes les armes légitimes.

#### III. MOYENS A EMPLOYER

Ces moyens peuvent se ramener à trois : 1° Action sur l'opinion ; 2° Action sur les législateurs ; 3° Action sur le gouvernement.

- 1° Action sur l'opinion. L'action sur l'opinion s'exercera par la propagande de la vérité; par la dénonciation des préjugés qui égarent le peuple en l'aveuglant; par les démonstrations extérieures.
- a) La propagande sera féconde si elle est persévérante ; si, tous d'accord, les catholiques font retentir partout la même note de réprobation contre l'injustice de la législation: neutralité (mensongère d'ailleurs et impossible), et laïcité de l'enseignement, école unique, divorce, spoliation du clergé, ostracisme des Congrégations, athéisme de l'Etat et des institutions domestiques; sociales, charitables, politiques; si les Lettres épiscopales, les Semaines religieuses, les Bulletins paroissiaux, les revues, la presse, les affiches, les conférences, les catéchismes, donnent le même son de cloche.

Après avoir montré que les individus, les familles, les nations doivent à Dieu et à Notre-Seigneur un culte officiel, intérieur, extérieur ; une soumission de l'intelligence, de la volonté, de l'activité, il sera bon et nécessaire de faire ressortir les avantages temporels qu'apporte, dans tous les ordres, la religion catholique, les maux sans nombre que causent, à cet égard, les lois de laïcité. Par exemple, la foi en une autre vie et en un Juge suprême, l'éducation et la morale chrétiennes, la doctrine évangélique du mariage et de son indissolubilité sont les ennemis du fléau de la dépopulation ; l'incrédulité, l'école laïque, le divorce en sont les complices. Aucune loi n'est aussi favorable à l'éducation des jeunes esprits et des jeunes cœurs que la loi chrétienne, tandis que la science et la morale ont gravement perdu en brisant avec l'Eglise. L'application des lois de laïcité a coûté à la France des milliards qui auraient pu être épargnés, servir au soulagement des malheureux, accroître la richesse et les réserves du pays, lui assurer au dehors un prestige grandissant. Malgré ces

dépenses ruineuses, les malades, les orphelins, les pauvres, les vieillards n'en ont été que plus mal soignés. Que sont devenues, sous le régime du laïcisme, l'impartialité des tribunaux, la liberté des individus, des familles, des officiers, des magistrats, des instituteurs, des fonctionnaires, des mourants ; la participation des meilleurs citoyens aux emplois publics, la justice commutative ou distributive, les relations des classes, l'unité, la paix intérieure, la conscience professionnelle, etc.? Léon XIII revenait souvent à ces considérations qui émeuvent la multitude.

### La société doit au vrai Dieu des adorations et un culte.

b) Il faudrait encore confondre les préjugés qui égarent le peuple en l'aveuglant. En voici quelques uns : La loi, juste ou injuste, est la loi; on est tenu de lui obéir. — Les lois de laïcité sont intangibles (alors que toutes les autres peuvent être changées et que les Parlements passent leur vie à les changer). — Attaquer les lois laïques, c'est attaquer la République (comme si la législation et la Constitution n'étaient pas distinctes; comme si les républicains les moins suspects n'attaquaient pas les lois qu'ils ont eux-mêmes votées, et jusqu'à la Constitution dont ils sont les auteurs. La vérité est que les catholiques devront toujours combattre le laïcisme, quel que soit le régime - régime monarchique ou républicain — qui l'aura mis en vigueur). Il faut séparer la religion et la politique. (Il ne faut pas les séparer, il faut les distinguer et les concilier.) — La religion est affaire privée. (La religion est affaire privée, affaire domestique, affaire publique. La société, comme l'individu, doit au vrai Dieu des adorations et un culte.) — La religion n'a rien à voir dans la politique. (La religion laisse à chacun la liberté d'être républicain, royaliste, impérialiste, parce que ces diverses formes de gouvernement sont conciliables avec elle; elle ne lui laisse pas la liberté d'être socialiste, communiste ou anarchiste, car ces trois sectes sont condamnées par la raison et par l'Eglise. A moins de circonstances particulières, les catholiques sont tenus de servir loyalement les gouvernements de fait aussi longtemps que ceux-ci travaillent au bien temporel et spirituel de leurs sujets ; il ne leur est pas permis de prêter leur concours aux mesures injustes ou impies que prennent les gouvernements ; ils sont obligés de se rappeler que la politique, étant une partie de la morale, est soumise, comme la morale, à la raison, à la religion, à Dieu). C'est d'une façon analogue qu'il convient de réfuter les autres préjugés répandus dans la population.

A cette action sur l'opinion par la propagande se rattache la question des publicistes et des conférenciers. Il est très désirable que ceux-ci soient formés et préparés sérieusement ; qu'ils ne se contentent pas de formules universelles, generalia non movent, de phraséologies vagues et vides, mais qu'ils fassent preuve de

précision, de compétence, de force, de clarté ; qu'en particulier ils étudient les traités de la foi, de l'Eglise, des relations de l'Eglise et de l'Etat.

- c) Action sur l'opinion par les manifestations extérieures. En cet ordre, la prudence nous prescrit de procéder suivant ses préceptes, d'éviter la témérité, de prendre toutes les précautions nécessaires. Mais il est sûr que les manifestations extérieures, bien préparées, impressionneront la foule en lui donnant l'idée, qu'elle n'a pas, de notre nombre, de notre unité, de notre puissance et de la volonté inébranlable où nous sommes, de revendiquer nos droits jusqu'à la victoire. « L'opinion, disait dernièrement un de nos cardinaux, se prononce pour ceux qui se battent bien. » Elle abandonne ceux qui s'abandonnent eux-mêmes.
- 2° Action sur les législateurs. Cette action peut aboutir à quelques résultats heureux:
- a) Par des pétitions envoyées aux députés, sénateurs de chaque département. Il conviendrait que ces pétitions vinssent de tous les groupements : groupements de pères de famille, d'anciens combattants, de Jeunesse catholique, de cheminots, de veuves de guerre ; des Ligues féminines catholiques, des personnalités les plus considérables de la banque, de l'industrie, du commerce, etc. Ces pétitions seraient adressées à tous les parlementaires, sans exception, et si un ministre appartenait à la contrée, on aurait soin de lui faire tenir ces protestations et ces réclamations.
- b) Des personnages considérables voudraient qu'on allât plus loin et que l'on donnât à tous les catholiques la consigne de refuser leurs voix aux candidats qui ne seraient pas, en théorie et en pratique, les adversaires du laïcisme et des œuvres neutres.

Dans l'esprit de ces hommes graves, la théorie du moindre mal, poussée au delà des bornes, nous a valu des échecs et des malheurs de plus en plus irréparables que nous aurions pu conjurer, au moins en partie, par une attitude plus ferme.

3° Action sur le gouvernement. — Ce qui remue l'opinion et les Chambres atteint déjà le gouvernement, mais il faut l'aborder directement. Socialistes, communistes, fonctionnaires, ouvriers, commerçants nous donnent l'exemple. Quand une loi ou un décret leur déplaît ou leur nuit, ils n'estiment pas suffisantes les interpellations de leurs représentants à la Chambre ou au Sénat, ils s'adressent eux-mêmes au pouvoir. Ils se rendent en masse aux portes des mairies, des préfectures, des ministères ; ils envoient aux titulaires de l'autorité des protestations, des délégations, des ultimatum; ils multiplient les démarches, voire les grèves ; ils assiègent et ils harcèlent le gouvernement qui, presque toujours, finit par céder à leurs instances. Pourquoi, autant que nous le permettent notre morale, notre dignité, notre amour de la paix, fondée sur la justice et la charité, ne les imiterions nous pas, afin d'effacer de notre code les lois qui suivant l'énergique parole d'un de nos évêques, nous mènent « du laïcisme au paganisme »?

Assurément, l'œuvre est immense et difficile, mais le propre de la vertu de force est d'affronter les obstacles et de braver le danger. De plus, nous disposons de troupes dont le nombre et le courage égalent au moins le nombre et le courage des autres groupements, car une multitude de chrétiens, à compter seulement ceux qui sont fervents et agissants, sont impatients d'engager la lutte. Nos cadres — paroisses, diocèses, provinces ecclésiastiques, — sont préparés. Ce qui a trop manqué jusqu'ici aux catholiques, c'est l'unité, la concentration, l'harmonie, l'organisation des efforts. N'auront-ils pas assez d'abnégation pour former un corps compact qui travaillera avec ensemble sous la direction de leurs supérieurs hiérarchiques? On dira que cette attitude nous expose à des retours offensifs et impitoyables de nos adversaires. Ce n'est pas cêrtain; en tout cas, à quelles calamités ne nous expose pas l'attitude contraire? Quel avenir nous attend si, satisfaits d'une légère et artificielle détente, nous nous endormons? Jamais peut-être, depuis cinquante ans l'heure n'a paru aussi propice; à la laisser passer sans en profiter, il semble bien que nous trahissions la Providence.



### Prière à saint Michel Archange

Saint Michel Archange, défendez-nous dans le combat ; soyez notre secours contre la méchanceté et les embûches du démon. « Que Dieu lui commande », nous le demandons en suppliant ; et vous, Prince de la milice céleste, repoussez en enfer, par la puissance divine, Satan et les autres esprits mauvais qui rôdent dans le monde pour perdre nos âmes. Ainsi soit-il.

(Indulgence de trois ans ; plénière, une fois par mois, pour la récitation quotidienne, aux conditions ordinaires (confession, communion, visite d'une église avec prière aux intentions du Souverain Pontife). Pén., 12 novembre 1932.)

Au terrible torrent de boue constitué par les livres sortis de l'officine ténébreuse des impies, sans autre but, sous leur forme éloquente et leur sel perfide, que de corrompre la foi et les mœurs et d'enseigner le péché, le meilleur remède, on en peut être assuré, est de leur opposer des écrits salutaires et de les répandre.

S. S. Léon XII, Lettre Dira librorum, 26 juin 1827

LES DOCUMENTS CONTRERÉVOLUTIONNAIRES reproduisent des textes de doctrine et d'histoire contrerévolutionnaires. Face au déferlement de littérature révolutionnaire à vil prix qui outrage la majesté divine, détruit la morale chrétienne, incite aux pires péchés, et perd les âmes par millions, c'est le devoir des catholiques de redoubler d'effort pour diffuser la saine littérature catholique.

### Toute reproduction est autorisée.

Correspondance: I. Kraljic, C.P. 311, succ. Côtedes-Neiges, Montréal (Qc), H3S 2S6, Canada. Email: i.k@sympatico.ca. URL: http://www3.sympatico.ca/i.k/pdr.html